



DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

Séance du 05 mars 2025 à 20 h à Gland
Présidence : Amélie Cherbuin

1. Préavis 47-2025 : Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 47-2025.

Résultat du vote : accepté par 117 oui, 4 non et 5 abstentions

(Communes : 36 oui, 2 non, 1 abstention)

2. Préavis 48-2025-FR M : Demande de crédit de CHF 221'511 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025 :

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 48-2025.

Résultat du vote : accepté par 123 oui, 2 non et 2 abstentions

(Communes : 37 oui, 1 non, 1 abstention)

3. Préavis 49-2025 : Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027) :

Le Conseil intercommunal a décidé :

De refuser l'amendement de la Commission des Finances par 38 oui, 74 non, 15 abstentions (Communes : 13 oui, 22 non, 4 abstentions)

D'approuver le préavis 49-2025.

Résultat du vote : accepté par 118 oui, 7 non et 2 abstentions

(Communes : 36 oui, 2 non, 1 abstention)

4. Préavis 50-2025 : Approbation du projet d'agglomération de 5^{em} génération du Grand Genève :

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 50-2025.

Résultat du vote : accepté par 122 oui, 0 non et 5 abstentions

(Communes : 39 oui, 0 non, 0 abstention)

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou à l'affichage dans le cas de l'article 167.alinéa 4

La Présidente :

A. Cherbuin



La Secrétaire :

M. Bardel